

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

24 JUIN 2019 - 18 H 00

COMPTE-RENDU

Présent(e)s:

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Nicole GALLINELLA – Mme Maria-Theresa CACIC – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mme Muriel FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Sandro DI GIROLAMO (à compter du point n° 3) – M. Robert LOTTERIE – M. Rosario TESTA – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY – M. Jean-Pierre NOWACKI – Mme Edith ANCIAUX – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Cathy SARDELLI – M. César TULLII (hors points n°3 et n° 4) – M. Guillaume PETITCLAIR

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Emilie STEINER par Mme Martine CHILLOTTI
M. Richard CASINELLI par Mme Maria-Theresa CACIC
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY
M. Frédéric DE BERNARDINIS par Mme Cathy SARDELLI
Mme Loredana DI LUIGI par Mme Edith ANCIAUX

Excusés:

M. Sandro DI GIROLAMO (jusqu'au point n° 2) Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA M. César TULLII (pour les points n° 3 et n° 4)

Secrétaire de séance :

Mme Martine CHILLOTTI

MINUTE DE SILENCE PIERRE SWALDUZ

M. Le Maire invite l'ensemble de l'assemblée à observer une minute de silence pour rendre hommage à M. Pierre Swalduz, ancien Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, décédé le 18 mai 2019.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Martine CHILLOTTI, Adjointe au Maire, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

COMMISSION CULTURE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

1 – CONVENTION TRIPARTITE (CD54 / VILLE DE VILLERUPT / LE CLUB DES

6) DE GESTION DU FONDS D'INITIATIVES CITOYENNES (F.I.C.) 2019-2020

(9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention tripartite de gestion du FIC 2019-2020 annexée au rapport du Maire,

LC 25/06/2019

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

OCTROIE dans le cadre de la convention tripartite de gestion du FIC 2019-2020 une subvention de 1 000€ à l'association « Le Club des 6 ».

2 – CONVENTION 2019 VILLE DE VILLERUPT / OPÉRA NATIONAL DE PARIS (8.9 CULTURE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ.

APPROUVE les termes de la convention 2019 Ville de Villerupt / Opéra National de Paris,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

COMMISSION URBANISME – AMÉNAGEMENT – TRANSPORT 3 – OPÉRATION « ESPACES SANS TABAC » (8.8 ENVIRONNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 19 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 1 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 7 Abstentions (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE de créer dans un premier temps, un « Espace sans tabac » sur l'ensemble du parc Robespierre à Villerupt,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de Villerupt et le Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue nationale contre le cancer.

4 - PROJET D'ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE PIERRE SÉMARD (3.1.2 ACQUISITIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AB n°65, sise rue Pierre SEMARD à 54190 VILLERUPT, soit en emplacement réservé n°3 au Plan Local d'Urbanisme, pour une contenance à délimiter d'environ 460 m², au prix de 20 000 € hors droit et taxes soit 43.47 € hors droits et taxes le mètre carré,

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à cette acquisition au profit de la Ville et le procès-verbal d'arpentage du géomètre,

DIT que la Ville prendra à sa charge tous les frais et taxes de la vente, ainsi que les frais de géomètre,

DEMANDE à Maître LEZER, notaire à VILLERUPT, de procéder à la régularisation de l'acte correspondant.

5 – DÉNOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT « LES PRAIRIES DE CANTEBONNE » (8.3 VOIRIE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE d'adopter les dénominations suivantes des voies et places nouvelles créées au sein du quartier de Micheville (voir plan joint) :

Place A: Nino ROTA
Place B: Rosa PARKS
Place C: Ernesto GUEVARA
Rue 1: Joséphine BAKER
Rue 2: Lucie AUBRAC
Rue 3: Gisèle HALIMI
Rue 4: Lucie BAUD
Rue 5: Angela DAVIS
Venelle 6: Simone VEIL
Rue 7: Odile RITTER

COMMISSION SPORTS - LOISIRS

6 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE : HANDBALL CLUB VILLERUPT (7.5.2 SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 euros pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle « 60 ans du Club » à l'Association HANDBALL CLUB VILLERUPT conformément au règlement d'attribution des subventions communales aux associations sportives et sous réserve de présentation de la facture.

COMMISSION ENSEIGNEMENT ENFANCE

7 – CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLÈGE THÉODORE MONOD POUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION DE L'ALSH-ÉTÉ 2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention tripartite d'utilisation des locaux du collège Théodore MONOD pour l'organisation de la restauration de l'ALSH-Eté 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

8 - CONVENTIONS INTERVENANTS RÉMUNÉRÉS ET INTERVENANTS BÉNÉVOLES POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de chaque convention type concernant les intervenants rémunérés et les intervenants bénévoles pour les activités périscolaires et extrascolaires durant l'année scolaire 2019/2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

FIXE à 25€ par heure la prestation rémunérée.

COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE ET ARTISANAT 9 – RÉACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ABAISSEMENT DE TROTTOIRS – DEMANDE DE POSE DE POTELETS OU DE BORDURES ANTISTATIONNEMENT – MARQUAGE DE CROIX A LA PEINTURE SUR LE SOL

(3.5.2. AUTRES ACTES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants :

- 60 € du ml pour l'abaissement de trottoir afin que cela représente 50% du montant des travaux,
- 130 € pour la pose d'un potelet ou d'une bordure anti-stationnement,
- 115 € par marquage de croix au sol à la peinture,

DIT que les travaux seront effectués par les services municipaux ou un prestataire habilité,

DIT que le recouvrement se fera par l'émission d'un titre de recette.

10 – DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE TRAVAUX DE VOIRIE AUTOUR DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER RUE ROBESPIERRE (1. COMMANDE PUBLIQUE / 1.3 CONVENTIONS DE MANDAT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux de voirie autour de l'ensemble immobilier rue Robespierre à Villerupt,

S'ENGAGE à financer la part restante à la charge de la commune de Villerupt soit 182 860, 50 € HT pour cette opération,

DIT que les crédits seront inscrits au budget communal – section investissement – compte 2315/822.

11 - PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ACTUALISATION DES TARIFS (7.2.2 AUTRES TAXES ET REDEVANCES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE de fixer à partir du 1^{er} juillet 2019 les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) à :

Nature du logement	Droit de raccordement
Logement Studio / F1	307 €
Logement F2	533 €
Logement F3 / F4	760 €
Logement F5 et plus / pavillon individuel	985 €
Maison nouvellement raccordée	205 €

DÉCIDE d'asseoir à partir du 1er juillet 2019 les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) des bâtiments « assimilés domestiques » (constructions qui ne sont pas à usage d'habitation) sur la base de 1 UH = 985 €, selon les ratios du tableau ci-dessous :

Ce barème tient compte du caractère polluant des effluents et de la taille de la structure (surface utile).

Nature de la construction	Surface utile	Nb d'employés ou capacité maxi	Tarif en équivalence unité d'habitant
------------------------------	---------------	--------------------------------------	--

Administration	< 100 m²		1 U.H.
(bureaux,	\ 100 III	1 à 10	2 U.H.
banques,	> 100 m²	> 10	2 U.H.
assurances)	> 100 III		2 0.11.
Boulangerie –			
pâtisserie	< 80 m²	1 2 10	1,5 U.H.
croissanterie -	> 80m²	1 à 10	2 U.H.
salon de thé			
	Salle 30 m²		1 U.H. '
Cafés	31 <salle<80< td=""><td></td><td>1,5 U.H.</td></salle<80<>		1,5 U.H.
Gaioo	Salle > 80 m²		2 U.H.
Hôtels			1 U.H. / 5 chambres
1101010	Salle 100 m²		1 U.H.
	100 <salle<100m< td=""><td></td><td>2 U.H.</td></salle<100m<>		2 U.H.
Restaurants	2		3 U.H.
1	Salle > 200 m²		
	- Calle 7 200 111		Faire le cumul des
			tarifs hôtels et
			restaurants
Hôtels-restaurants			correspondants
			pondéré du
			coefficient 0,8
Lavaria da			
Laverie de			2 U.H.
proximité		<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	
Pressing -	Surface < 50 m ²		2 U.H.
teinturerie –	50m ² <s<100m<sup>2</s<100m<sup>		3 U.H.
laveries	Surface >100 m ²		4 U.H.
industrielles			4.5.11.11
Coiffeurs			1,5 U.H.
Cellules			
commerciales à			
usage de			
commerce de			
proximité	< 100 m²		1 U.H.
(épicerie, presse,	> 100 m ²		2 U.H.
crèmerie, librairie,	> 100 III"		
mercerie,		•	
vêtements,			1
chaussures,)			
Photographes			1,5 U.H.
Industrie			1 11 11 11002
électronique			1 U.H./100 m²
Industrie			
chimique,			
pharmaceutique,			0.11.11.7.4002
priarmaceutique, papetière,			3 U.H. / 100 m²
agroalimentaire,			
agroalinemane,			
Garages –			
Stations-services			1,5 U.H. /100 m²
			3 U.H.
Lavages voiture			0 0.11.
Professions			1
libérales			1 U.H.
(avocats,			Т О.П.
médecins,			
notaires)	-	ı	1

DIT que le fait générateur de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est le raccordement au réseau,

PRÉCISE que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) exigible au moment de la construction est distincte des frais d'établissement des branchements neufs et n'exonère pas les pétitionnaires des frais éventuellement rendus nécessaires pour l'installation des dispositifs de LC_25/06/2019

prétraitement que la collectivité leur demanderait en vue de rejeter des effluents conformes aux normes de rejets.

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE 12 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

SE PRONONCE POUR

1) Créations / suppressions de postes dans le cadre des avancements de grade avec effet au 1er septembre 2019 :

La création de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1° classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1° classe à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles à temps non complet 29.40/35ème
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps complet
- poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps non complet 29.40/35ème
- 1 poste de rédacteur principal de 2° classe à temps complet.

La suppression suite à la nomination des agents concernés de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2° classe à temps complet
- 1 poste de gardien brigadier de police municipale à temps complet
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles à temps non complet 29.40/35ème
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 29.40/35ème
- 1 poste de rédacteur à temps complet

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019.

13 - OBLIGATION D'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (4.1.1. FONCTION PUBLIQUE / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport annuel portant sur le respect de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap en 2018.

14 - CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (4.2.1 PERSONNELS CONTRACTUELS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE le recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement des activités jeunesse renouvelable chaque année à compter du 24 juin 2019,

ADOPTE l'organisation des temps de travail et des temps de repos proposée,

AUTORISE le Maire à signer les contrats de travail selon le modèle annexé à la présente délibération dès lors que les besoins du service l'exigeront,

DOTE ces emplois d'une rémunération journalière égale à 48,80 € bruts.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

15 – SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL ALZETTE-BELVAL (8.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE d'engager une étude de diagnostic et de propositions sur l'adaptation de l'offre sportive et culturelle sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval utile à la ville comme au territoire et s'inscrivant dans les axes prioritaires du P.S.O. de l'E.P.A. Alzette-Belval,

LAISSE le soin au Maire de signer la convention financière régissant les modalités de collaboration notamment financière entre la CCPHVA, les communes d'Audun le Tiche, d'Aumetz, de Boulange, d'Ottange, de Rédange, de Russange, de Thil et de Villerupt et l'EPA Alzette-Belval, annexée à la présente délibération, et de procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

DIT que les crédits relatifs à la participation de la Ville à hauteur de 7 598.80 € HT seront prévus au Budget 2019.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

16 - GARANTIE D'EMPRUNTS AUPRÈS DE LA COMMUNE SEMIV - CENTRE DE SANTÉ POLYVALENT (7.3.3 FINANCES LOCALES / EMPRUNTS / GARANTIES D'EMPRUNTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 Abstentions (le groupe Ensemble pour agir 2014 ne participe pas au vote),

DÉCIDE d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la SEMIV pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant total de 922 000 € destiné à financer les travaux d'acquisition et de transformation, par la SEMIV d'un immeuble situé 33 rue Carnot à Villerupt, en vue d'y aménager un centre de santé polyvalent et souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Périodicité :trimestrielle

Profil d'amortissement :progressif

Taux d'intérêt annuel :Livret A + marge de 0.60%.

• Indemnité Remboursement anticipé :3% du capital remboursé.

- Base de calcul des intérêts :nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.
- frais de dossiers forfaitaires :1500€

DIT que la garantie est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, la Ville de Villerupt s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

17 – S.M.I.V.U. FOURRIÈRE DU JOLIBOIS ADHÉSION DE LA COMMUNE DE HAUCONCOURT (8.5 DOMAINES DE COMPÉTENCE PAR THÈMES / POLITIQUE DE LA VILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 21 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 Abstentions (Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21ème),

REFUSE l'adhésion de la commune de HAUCONCOURT au sein du SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS.

18 - ADMISSION EN NON-VALEUR (7.10 DIVERS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 295.00 €, correspondant à la facturation de la cantine scolaire 2014, non recouvrée.

19 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - COMMUNE (7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES			
PER 7788/020 URB 7023/823 CRE 7478/64	Remboursements sur rémunération Coupe de bois Solde versement CAF PSU 2018	+ + +	15 700,00 € 142,00 € 9 763,00 €
TOTAL		+	25 605,00 €
DEPENSES			
PER 6168/020	Assurance risques statutaires	4	6 554,00 €

	Participation étude diagnostic		
SPO 617/411	équipements sportifs et culturels territoire CCPHVA	+	9 119,00 €
SPO 61558/411	Maintenance défibrillateurs salles de sport	+	1 144,54 €
SPO 61558/412	Maintenance défibrillateur stade Delaune	+	286,14 €
ENS 6745/255	Subventions exceptionnelles	-	800,00€
ENS 6188/255	Prestations intervenants périscolaire	+	800,00€
SPO 61558/411	Paramétrage système anti-intrusion complexe sportif Roux	+	1 420,00 €
PER 6184/411	Formation utilisateurs système anti- intrusion complexe Roux	+	192,00€
TEC 615232/020	Intervention de curage canalisations hôtel de ville	+	253,69€
TEC 615221/020	Entretien bâtiments administratifs	+	5 500,00 €
TEC 60632/026	Fournitures de petit équipement cimetière	-	5 500,00 €
URB 65548/824	Cotisation 2019 AGAPE	+	602,14 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	6 033,49 €
TOTAL		+	25 605,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT	•	23 003,00 €
DEPENSES			
TEC 2182/026	Tracteur cimetière	_	2 096,76 €
TEC 2188/020	Souffleurs électriques ateliers	+	2 096,76 €
	Travaux de reconditionnement filtres à		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
SPO 2132/413	sable piscine	+	2 880,00 €
SPO 21318/411	Ventilation complexe sportif Roux	-	2 577,60 €
TEC 458101/822	Aménagement parking Robespierre -	+	56 773,00 €
120 100 10 17022	délégation de maîtrise d'ouvrage de MMH	•	00 110,00 €
TOTAL	•	+	57 075,40 €
RECETTES			
	Remboursement MMH aménagement		
TEC 458201/822	parking Robespierre	+	56 773,00 €
1 LO 43020 17022	Fonds de soutien à l'investissement :	•	30 113,00 E
TEC 10228/020	accessibilité des ERP	_	84 812,00 €
	Fonds de soutien à l'investissement :		,
TEC 1347/020	accessibilité des ERP	+	84 812,00 €
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+	6 033,49 €
FIN 1641/020	Recours à l'emprunt	_	5 731,09 €
TOTAL		+	57 075,40 €

20 – MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITÉE (9.4 VŒUX ET MOTIONS)

Le Conseil Municipal de Villerupt, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21ème) – 6 Abstentions (le groupe Ensemble pour agir 2014 ne participe pas au vote),

se prononce favorablement au soutien de la population retraitée, dénonce les attaques frontales à répétition que connait cette catégorie de personnes et demande la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur des 17 millions de retraités.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Matre l'ève la séance à 19/1/20.

Martine CHILLOTTI, Secrétaire de séance.

Maire

Alain CASONI,

Direction Générale

LC_25/06/2019

